

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 27 avril 2023**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2023\_039**

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :  
17 + 2 pouvoirs

Date de publication : 28 avril 2023

Le 27 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 avril 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme BIOT-  
FLORIMOND, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,  
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : M. LECOMPTE (pouvoir donné à  
Mme ETIENNE), M. PERREIRA-GONCALVES (pouvoir donné  
à M. GORNEAU),

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme GRUET, Mme COUDERT,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN,  
M. LANGLOIS, M. DELECOLLE,

Mme LANGLOIS-LENTI et M. MAILLARD ont été désignés  
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code  
général des collectivités territoriales.

*OBJET*

**REQUALIFICATION DES HALLES, DE LEURS ABORDS ET  
DE LA PLACE DU MARCHÉ  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ/PROGRAMMATION  
PLAN DE FINANCEMENT**

*Visa*

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la stratégie de revitalisation et la convention Opération de Revitalisation du Territoire à venir  
attachée au programme « Petites Villes de demain »,

Vu le Règlement d'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

La dynamique commerciale de la Ville de Saint florentin repose sur 2 ensembles, le commerce de  
périphérie le long de la sortie ouest de l'agglomération ainsi que sur 2 discounteurs plus rapproché du  
centre-ville. A côté de cela subsiste en cœur de ville un ensemble de commerçants indépendants œuvrant

dans les domaines des métiers de bouche, de l'équipement et de la maison ainsi que dans l'équipement et les services à la personne.

Depuis de nombreuses années l'offre commerçante de cœur de ville n'a cessé de diminuer au gré du non renouvellement des générations de professionnels. Le secteur du commerce non sédentaire reste en revanche dynamique avec nos 2 marchés le lundi et le samedi matin.

Si la crise du commerce sédentaire de cette-ville touche de nombreuses villes, dans ce domaine, il n'existe pas forcément de solution aisée à mettre en œuvre au-delà d'offrir des espaces commerciaux adaptés comme nous l'avons fait avec m'opération du Courquillon.

En revanche, le commerce non sédentaire offre de meilleures facultés de développement et de réactivité du fait de sa forte réactivité indépendante du foncier disponible. C'est en outre un mode de commerce qui se prête facilement à des dynamiques d'animation propres à attirer de nouveaux consommateurs comme les résidents secondaires ou les touristes.

Il est aisé à constater que les 2 espaces dédiés au commerce non sédentaire ne sont plus vraiment à la hauteur des attentes tant des commerçants que des consommateurs. Le bâtiment des halles est ainsi particulièrement délabré par le temps même s'il conserve un caractère architectural particulier. Son organisation/fonctionnement interne est aujourd'hui dépassé et ne correspond plus aux attentes pour ce type de bâtiment.

De la même manière, l'espace dédié au marché est plus un ensemble de parking qu'une vraie place du marché avec de multiples obstacles minéraux ou végétaux désorganisant le marché en tant que tel qui consomme ainsi de vastes espaces au détriment du stationnement des clients.

Enfin, cette opération pourrait être l'occasion de donner à notre monument aux morts un emplacement plus prestigieux en le ramenant vers notre place principale, plutôt qu'il soit, comme actuellement exilé au bout des halles dans un site de passage peu propice aux manifestations.

Pour mener à bien le travail de préparation et de conception de cette refonte conséquente de notre cœur de ville, il faut nous assurer l'appui d'assistants au maître d'ouvrage qualifié dans le domaine de l'espace public et d'un bâtiment accueillant le public. Ces missions peuvent être financées par des crédits nationaux dans le cadre d'études de faisabilité.

Le coût global de ces prestations s'établirait de la manière suivante :

POSTES	MONTANTS HT
Etude de faisabilité/programmation : Place du marché et abords des halles	10 000 €
Etude de faisabilité/programmation : Halles	19 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 000 €</b>

Le plan de financement de cette opération serait le suivant,

Financiers	Montants	%
Etat – DSIL	11 600 €	40 %
Commune	17 400 €	60 %
<b>TOTAL</b>	<b>29 000 €</b>	<b>100 %</b>

*Le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**APPROUVE** le lancement des études de faisabilité/programmation,

**APPROUVE** plan de financement ci-dessus présenté,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 28 avril 2023

Le Maire, Yves DELOT

